

ACTIVITÉS DU SERVICE LOISIRS RETRAITÉ·E·S

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Je m'inscris auprès du service Loisirs Retraité·e·s pour...

- › Recevoir par courrier les programmes trimestriels des sorties/ animations et le Guide annuel du Temps libre de la Ville (ateliers annuels) ;
- › Participer à ses sorties, séjours, animations, ateliers annuels ; et événements
- › Avoir la possibilité d'acheter 9 places par an à tarif préférentiel au cinéma Le Trianon (uniquement pour les Romainvillois·es) ;
- › Être invité·e aux manifestations de fin d'année et du nouvel an organisées par la Municipalité.

En pratique...

Je me présente au Pôle seniors avec :

- Une pièce d'identité ;
- Un justificatif de retraite ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'énergie, quittance de loyer).

En cas de changement de situation ou de coordonnées, merci de l'indiquer.

Venir au Pôle seniors

(Maison des retraité·e·s)

Le service Loisirs Retraité·e·s fait partie du Pôle seniors qui dépend lui-même du Centre communal d'action sociale (CCAS)

4 rue Albert Giry - 93230 Romainville
01 49 15 56 41

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

**Document
à conserver**





Comment m'inscrire aux sorties, séjours, animations et ateliers annuels ?

- Je me présente aux dates et heures mentionnées sur le programme trimestriel ;
- Je remplis les feuilles récapitulatives de sorties, animations et ateliers annuels selon les conditions suivantes :
 - 3 sorties/animations prioritaires par personne, à numéroter de 1 à 3 ;
 - Une seule sortie à la journée choisie comme prioritaire ;
 - Les autres choix de sorties et animations sont optionnels. Je coche celle(s) qui m'intéresse.
- Je fournis un certificat médical ou une attestation sur l'honneur indiquant que mon état de santé permet la pratique de l'activité sportive choisie (randonnée, tai-chi chuan, forme et bien-être, sophrologie...) ;
- Mon inscription aux ateliers est valable pour l'année scolaire ;
- Je peux faire une inscription pour un-e autre retraité-e.

Inscriptions : comment ça fonctionne ?

- Le nombre de places des sorties, animations et ateliers annuels est réparti sur deux matinées d'inscription ;
- À l'issue de mon/mes inscription(s), je suis contactée par téléphone où l'on me confirme ma participation ;
- Si je suis sur liste d'attente et que des places se libèrent, je suis contactée par téléphone.

Quand et où payer ?

Le règlement s'effectue au service Loisirs Retraité-e-s **le lundi matin de 9h30 à 12h et le jeudi après-midi de 13h30 à 17h** (sauf fermeture exceptionnelle indiquée dans le programme trimestriel).

Quelles sont les modalités de paiement et de remboursement ?

- Le règlement des sorties, animations et séjours s'effectue jusqu'à la date limite indiquée pour chaque sortie ;
- Au-delà de 48h après la date limite de paiement, la place peut être réattribuée ;
- Je prévois un encaissement par personne. Exemple : un couple = deux règlements ;
- En cas d'annulation, les sorties et séjours sont remboursables sur présentation d'un justificatif (exemple : un certificat médical) et du justificatif de paiement ;
- Le remboursement s'effectue uniquement pendant le trimestre en cours ;
- Les sorties inférieures ou égales à 6 € ne sont pas remboursées ;
- Si le nombre de personnes inscrites est insuffisant, la sortie pourront être annulés.

Qui accompagne les sorties ?

Une animateur-riche ou un-e accompagnateur-riche du CCAS ou un-e retraité-e bénévole, membre du Comité des retraité-e-s.

Comment joindre l'accompagnateur-riche (en cas d'absence, de problème de rendez-vous au car...) ?

Par téléphone au 06 12 45 23 56 : ce numéro est activé uniquement les jours de sorties.

Où prendre le car lors d'une sortie, d'un séjour ?

Je suis invitée à choisir parmi les arrêts suivants en fonction de mon lieu d'habitation (mon choix est définitif) :

- **Garage municipal / Trois-Communes** : 34 rue de la Butte Brachet
- **Bas-Pays** : arrêt de bus 318 "Trou Vassou", direction Château de Vincennes, 66 av. du Docteur Vaillant
- **Hôtel de Ville / Gagarine** : arrêt des bus 129 et 318 "Mairie de Romainville", trottoir en face de l'Hôtel de Ville
- **Cachin / Benfleet** : sur le trottoir, à hauteur du 30 rue Benfleet (devant la Cité de l'Amitié, à proximité du parking Auchan)

Les horaires de rendez-vous me sont communiqués lors du paiement.

Quelles sont les modalités de participation aux ateliers annuels ?

- Pour chaque atelier, à l'issue de la séance d'essai obligatoire, je règle immédiatement mon atelier annuel au service Loisirs retraité-e-s (le lundi matin de 9h30 à 12h et le jeudi après-midi de 13h30 à 17h) ;
- **L'inscription est définitive** pour l'année scolaire et non remboursable ;
- **Le nombre d'ateliers annuels n'est pas limité.** Une réduction de 25 % est appliquée sur le deuxième atelier et 50 % sur le troisième et les suivants ;
- En dessous de six personnes inscrites, l'atelier est annulé pour l'année ;
- En cas de non paiement, ma place se libère pour une autre personne.

Quelles sont les modalités d'accès au Cinéma le Trianon avec le tarif préférentiel ?

- Les Romainvillois-es inscrit-e-s au service Loisirs retraité-e-s peuvent bénéficier de 9 places par an à tarif préférentiel ;
- Une carte nominative m'est remise lors de mon premier achat, valable pour toute l'année scolaire ;
- Les contremarques ne sont pas remboursables ;
- À l'accueil du Trianon, ma contremarque est échangée contre un billet me donnant accès au film et à la séance de mon choix.

J'accompagne un mineur :

- › Je dois remettre une autorisation parentale obligatoire dûment remplie (disponible au Pôle seniors) ;
- › La présence d'enfants mineurs n'est possible que dans le cadre d'activités intergénérationnelles ou mixtes organisées par le service Loisirs Retraité-e-s.

Quels loisirs et accompagnement si je suis une personne à mobilité réduite ou fragilisée ?

- › Animations à domicile : jeux de société, balades, temps de rencontre avec une animateur-riche du CCAS et des bénévoles du Comité des retraité-e-s ;
- › Accompagnement sur les lieux d'animations et de spectacles ;
- › Bibliothèque à domicile : livraison tous les quinze jours de livres, livres en gros caractères, livres-cassettes, CD, revues...

Comment bénéficier de la Libellule (transport pour personne à mobilité réduite ou fragilisée) ?

Je m'adresse à l'accueil du Pôle seniors qui m'indique les conditions, modalités, tarifs et disponibilités.

Quelles sont les règles à respecter dans le cadre des activités ?

- › Les règles de fonctionnement du service ;
- › Les règles de sécurité ;
- › Les horaires de départ et de retour des sorties et séjours ;
- › Les horaires des animations et des ateliers ;
- › Je préviens en cas d'absence ou de retard ;
- › Je respecte les animateur-rices, les accompagnateur-rices et les autres participant-e-s ;
- › Pour toute réclamation, je m'adresse au responsable du Pôle seniors.

Qu'est-ce que le Comité des retraité-e-s ?

- › Une instance consultative et participative du CCAS structurée en commissions ;
- › Il est ouvert à toute retraité-e qui souhaite s'engager dans une action solidaire et citoyenne et partager bénévolement son savoir-faire et son expérience ;
- › Sa composition est renouvelée chaque année ;
- › Pour m'inscrire, je remplis le coupon d'inscription disponible auprès du service Loisirs retraité-e-s.